

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU**

Séance # 11-2016

À une session régulière du conseil municipal de Plaisance tenue le lundi 7 novembre 2016 à 19H00, à la Place des aînés de Plaisance, au 62, rue St-Jean-Baptiste, sous la présidence de Madame Paulette Lalande, Maire.

Sont présents:

M. Thierry Dansereau, conseiller	siège #1
M. Daniel Séguin, conseiller	siège #2
M. Nil Béland, conseiller	siège #3
M. Luc Galarneau, conseiller	siège #4
M. Christian Pilon, conseiller	siège #5
M. Raymond Ménard, conseiller	siège #6

Le Directeur général/Secrétaire-trésorier, Monsieur Paul St-Louis est aussi présent.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, constate qu'il y a quorum et déclare la session ouverte.

11-199-16 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et modifié.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

**11-200-16 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION
TENUE LE 3 OCTOBRE 2016 (#10-2016)**

Il est proposé par M. Raymond Ménard

QUE le procès-verbal de la session tenue le 3 octobre 2016 (#10-2016) soit adopté tel que présenté.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

SUIVI DES SESSIONS PRÉCÉDENTES

Aucune question.

RAPPORT FINANCIER FESTIVAL COUNTRY 2016

Dépôt du rapport financier par M. Serge Déziel, personne responsable du festival.

11-201-16 ADOPTION DES COMPTES (CHÈQUES #201600740 À #201600809)

Il est proposé par M. Nil Béland

QUE les comptes payés par les chèques #201600740 à #201600809 pour montant de 148 056,71\$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Plaisance (compte #100156).

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

Engagements de crédit

Conformément aux dispositions du règlement #374-07, le Directeur général/Secrétaire-trésorier atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.

Paul St-Louis
Directeur général/Secrétaire-trésorier

CORRESPONDANCE

Mini-Scribe
OBV-RPNS - remerciements/projet de caractérisation et mise en valeur des bandes riveraines
MTQ - Travaux de réfection de la rue Papineau à Plaisance

PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

19h20
5 personnes sont présentes.

**DÉPÔT DES RAPPORTS ADMINISTRATIFS DE
OCTOBRE 2016**

**11-202-16 ANALYSE DES RAPPORTS DE TEMPS DES EMPLOYÉS
MUNICIPAUX (PAI#21-16 À PAI#22-16)**

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

QUE ce conseil ratifie les rapports Pai#21-16 à Pai#22-16 couvrant la période du 25 septembre au 22 octobre 2016. Les salaires bruts versés pour la même période sont évalués à 28 190,73\$.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

DÉPÔT DES RAPPORTS ADMINISTRATIFS
OCTOBRE 2016

- Rapports mensuels de l'inspecteur en bâtiment
- Rapports mensuels de la consommation d'eau et analyses
- Rapport mensuel des ordures et du recyclage
- Rapport du Directeur du service des incendies
- Rapport de l'animateur en loisirs

RAPPORT DES COMITÉS

A) GESTION FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

11-203-16 FRAIS DE REPRÉSENTATIONS ET DE
DÉPLACEMENTS

Il est proposé par M. Raymond Ménard

QUE ce conseil autorise le paiement pour les frais de déplacements et de représentations suivants :

Sarah Lalande Dansereau	74,70\$
Jason Carrière	71,55\$

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION/BUDGET 2017

M. Christian Pilon, conseiller, donne avis de motion de la présentation à une session ultérieure de ce conseil, d'un règlement concernant l'imposition des taxes foncières, taxes spéciales, taxes pour la sécurité publique, les compensations pour la cueillette des ordures et du recyclage, du service d'aqueduc, d'égouts et d'assainissement des eaux pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

Attendu que pour l'avis de motion ci-haut mentionné le conseiller demande dispense de lecture du règlement. Le règlement sera disponible pour la séance subséquente à l'adoption.

DISCOURS DU MAIRE

Le mot du maire est déposé à la session du conseil.

VENTE POUR TAXES 2016

Une liste des personnes endettées envers la municipalité est déposée au conseil pour analyse. Une dernière lettre d'avertissement sera envoyée prochainement avant que des procédures soient prises pour le paiement.

11-204-16 FERMETURE DES BUREAUX ADMINISTRATIFS POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

Il est proposé par M. Luc Galarneau

QUE ce conseil autorise la fermeture des bureaux administratifs pour la période du 23 décembre 2016 au 3 janvier 2017 inclusivement.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

11-205-16 DÉPENSES FOND DE ROULEMENT

CONSIDÉRANT que dans le cadre du budget 2016 il a été prévu que les dépenses suivantes soient effectuées à même le fond de roulement, à savoir :

Pelle à neige pour tracteur	2 099,75 \$
Tondeuse industrielle	1 990,51 \$
Total	4 090,26 \$

Il est proposé par M. Luc Galarneau

QUE ce conseil autorise le Directeur général/ Secrétaire-trésorier à prélever un montant de 4 090,26 \$ du fond de roulement pour couvrir ces dépenses;

ET QUE le remboursement du fond de roulement s'effectue de la façon suivante :

2016	818,05 \$
2017	818,05 \$
2018	818,05 \$
2019	818,05 \$
2020	818,05 \$

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

11-206-16 SIGNATURES POUR L'EMPRUNT TEMPORAIRE DE 285 975\$

CONSIDÉRANT les travaux d'asphaltage de 600 mètres sur le chemin de la Grande Presqu'îles;

CONSIDÉRANT qu'un emprunt de 285 975\$ sera contracté avec la Caisse populaire du Cœur-Des-Vallées pour l'exécution desdits travaux;

CONSIDÉRANT que des représentants de la municipalité doivent être nommés pour signer les documents pour l'emprunt;

Il est proposé par M. Nil Béland

QUE Mme Paulette Lalonde, Maire et M. Paul St-Louis, Directeur général/Secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente.

NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

11-207-16 AFFECTATION D'UNE SOMME DE 35 430\$ DU FONDS DE RÉFECTION ET ENTRETIEN DES VOIES PUBLIQUES

CONSIDÉRANT que la Municipalité a fait des investissements de plus de 160 000\$ dans la réfection du chemin de la Grande Presqu'île en 2015;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une subvention de 100 000\$ du ministre des Transports, de la mobilité durable et de l'Électrification des transports pour effectuer ces travaux;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire également y affecter des sommes de son fonds de réfection et entretien des voies publiques;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Luc Galarneau

QUE ce conseil confirme par la présente qu'une somme de 35 430\$ de son fonds de réfection et entretien des voies publiques soit affectée au projet de réfection du chemin de la Grande Presqu'île.

NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

B) SÉCURITÉ PUBLIQUE ET HYGIÈNE DU MILIEU

11-208-16 ENTENTE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ET PRÉVOYANT LA FOURNITURE DU

CAMION CITERNE

CONSIDÉRANT que la municipalité de Papineauville a informé la municipalité de Plaisance de son intention de renégocier les ententes relatives à la protection contre l'incendie;

CONSIDÉRANT que le directeur du service de sécurité incendie de Papineauville a procédé à la rédaction de nouvelles ententes relatives à la sécurité incendie;

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

QUE ce conseil, sur recommandation du Directeur général entérine le contenu de l'entente incendie de la municipalité de Papineauville qui sera signée pour une période d'une année;

QUE le Maire, Mme Paulette Lalande et le Directeur général, M. Paul St-Louis soient autorisés à signer lesdites ententes.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

11-209-16 RENOUVELLEMENT ENTENTE DE MEMBRE TRICENTRIS

CONSIDÉRANT que l'année 2017 marquera les 20 ans de Tricentris et que cet anniversaire correspond aussi à l'année du renouvellement des protocoles d'entente pour tous les membres ;

CONSIDÉRANT le projet d'entente soumis par Tricentris à la Municipalité de Plaisance ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Plaisance s'engage à demeurer membre de Tricentris jusqu'au 14 avril 2022 selon les conditions convenues dans l'entente ;

Il est proposé par M. Christian Pilon

QUE ce conseil autorise le Directeur général, M. Paul St-Louis et le Maire, Mme Paulette Lalande à signer l'entente afin de donner effet à la présente résolution.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

11-210-16 ENTENTE INTER MUNICIPALE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE LOCHABER CANTON POUR LA COLLECTE DES ORDURES ET DES MATIÈRES RECYCLABLES

CONSIDÉRANT l'entente proposé par la Municipalité de Lochaber Canton relativement à la collecte et le transport des ordures ménagères et du recyclage aux centres d'élimination ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lochaber Canton fournira à la Municipalité de Plaisance la collecte et le transport desdites matières selon une programmation prédéterminée dans l'entente ;

CONSIDÉRANT que la contribution financière pour 2017 est de 44 899\$;

CONSIDÉRANT que la prochaine révision de cette contribution est fixée au mois de décembre 2017 ;

CONSIDÉRANT que cette entente est d'une durée de 3 ans, renouvelable ensuite automatiquement chaque année ;

Il est proposé par M. Raymond Ménard

QUE ce conseil autorise le Directeur général, M. Paul St-Louis et le Maire, Mme Paulette Lalande à signer l'entente afin de donner effet à la présente résolution.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

11-211-16 FIN DU CONTRAT DE COLLECTE DES ORDURES ET DU RECYCLAGE/TRANSPORT RLS

CONSIDÉRANT que le contrat conclue pour l'année 2016 avec la compagnie Transport RLS de Papineauville vient à échéance le 31 décembre 2016 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Plaisance ne désire pas renouveler l'entente pour 2017 ;

Il est proposé par M. Luc Galarneau

QUE ce conseil demande au Directeur général d'aviser le président de la compagnie Transports RLS du non-renouvellement dudit contrat.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si

l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

C) URBANISME, TOURISME, MISE EN VALEUR ET RESTAURATION

11-212-16 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT URB 16-05-38/EMPLACEMENT DES PISCINES DES LOTS RIVERAINS

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut modifier le règlement de zonage numéro URB 99-05 en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme conformément aux articles 123 à 137.17 inclusivement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire permettre l'implantation de piscine dans la cour avant des lots riverains ;

CONSIDÉRANT qu'à titre d'usages complémentaires, les constructions accessoires sont déjà autorisées dans la cour avant des lots riverains;

Il est proposé par M. Christian Pilon

QUE ce conseil adopte le règlement URB 16-05-38.

NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT 428-16 PROGRAMME DE REVITALISATION

M. Luc Galarneau, conseiller, donne avis de motion de la présentation à une session ultérieure de ce conseil, du règlement #428-16 concernant la subvention pour les travaux de revitalisation domiciliaire, commerciale et industrielle sur certains secteurs de la municipalité et sous certaines conditions.

Attendu que pour l'avis de motion ci-haut mentionné le conseiller demande dispense de lecture du règlement. Le règlement sera disponible pour la séance subséquente à l'adoption.

AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT URB 16-05-36 NOUVELLE ZONE COM-B - MODIFICATION DE LA ZONE COM-A 209 EN COM-B 209 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE URB 99-05

M. Thierry Dansereau, conseiller, donne avis de motion de la présentation d'un règlement URB 16-05-

36 concernant le changement de zonage de la zone COM-a 209 en COM-b 209 pour permettre l'implantation de commerces de type bureaux et de type services.

Attendu que pour l'avis de motion ci-haut mentionné le conseiller demande dispense de lecture du règlement. Le règlement sera disponible pour la séance subséquente à l'adoption.

11-213-16 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT URB 16-05-36/NOUVELLE ZONE COM-B - MODIFICATION DE LA ZONE COM-A 209 EN COM-B 209

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut modifier le règlement de zonage numéro URB 99-05 en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme conformément aux articles 123 à 137.17 inclusivement;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a mis en vente la propriété du 274, rue Desjardins, située à l'intérieur de la Zone communautaire COM-a 209;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire modifier la vocation communautaire de la zone COM-a 209 afin de permettre certains usages commerciaux, soit de bureaux et de services ;

CONSIDÉRANT qu'il est approprié de redéfinir la zone, soit qu'elle devienne une Zone communautaire et commerciale spécifique COM-b 209;

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

QUE ce conseil municipal adopte le premier projet de règlement UR 16-05-36

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT URB 16-05-37 HAUTEUR DES CLÔTURES DES LOTS TRANSVERSAUX MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE URB 99-05

M. Luc Galarneau, conseiller, donne avis de motion de la présentation d'un règlement URB 16-05-37 concernant la hauteur permise des clôtures et des haies des lots transversaux afin que la hauteur maximale d'une clôture et d'une haie dans la cour avant opposée a la façade principale passe de 1,75 mètre à 1 mètre.

Attendu que pour l'avis de motion ci-haut mentionné le conseiller demande dispense de lecture du

règlement. Le règlement sera disponible pour la séance subséquente à l'adoption.

11-214-16 PROJET DE RÈGLEMENT URB 16-05-37/HAUTEUR DE CLÔTURES ET HAIES DES LOTS TRANSVERSAUX

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut modifier le règlement de zonage numéro URB 99-05 en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme conformément aux articles 123 à 137.17 inclusivement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire modifier la hauteur permise des clôtures et des haies sur les lots transversaux à l'intérieur de la marge avant;

CONSIDÉRANT qu'il est actuellement permis d'ériger une clôture et une haie d'une hauteur de 1,75 mètre à l'intérieur de la marge avant, dans la cour avant opposée à la façade principale pour les lots transversaux sous certaines conditions;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de retirer du règlement de zonage cette disposition de sorte que la construction d'une clôture et une haie de 1,75 mètre de hauteur soit permise qu'à l'extérieur de la marge avant;

Il est proposé par M. Raymond Ménard

QUE ce conseil adopte le projet de règlement URB 16-05-37.

NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT URB 16-05-38 EMPLACEMENT DES PISCINES DES LOTS RIVERAINS MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE URB 99-05

M. Luc Galarneau, conseiller, donne avis de motion de la présentation d'un règlement URB 16-05-38 concernant l'implantation des piscines des lots riverains pour permettre ladite implantation de piscine dans la cour avant.

Attendu que pour l'avis de motion ci-haut mentionné le conseiller demande dispense de lecture du règlement. Le règlement sera disponible pour la séance subséquente à l'adoption.

11-215-16 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT URB 16-05-38/EMPLACEMENT DES PISCINES DES LOTS RIVERAINS

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut modifier le règlement de zonage numéro URB 99-05 en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme conformément aux articles 123 à 137.17 inclusivement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire permettre l'implantation de piscine dans la cour avant des lots riverains ;

CONSIDÉRANT qu'à titre d'usages complémentaires, les constructions accessoires sont déjà autorisées dans la cour avant des lots riverains;

Il est proposé par M. Christian Pilon

QUE ce conseil adopte le règlement URB 16-05-38.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

11-216-16 PÉRIMÈTRE URBAIN - SECTEURS VISÉS - MRC/SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

CONSIDÉRANT qu'une rencontre a eu lieu le 3 octobre 2016 avec M. Pierre Duchesne, aménagiste de la MRC de Papineau, à laquelle ont été présentés des cartes concernant les demandes d'agrandissements du périmètre urbain de la Municipalité dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement et de développement;

CONSIDÉRANT que lors de cette rencontre, la MRC de Papineau a demandé à la municipalité de statuer sur les secteurs d'agrandissement du périmètre urbain soumis, soient au sud-est et à l'est du périmètre actuel;

Il est proposé par M. Christian Pilon

QUE ce conseil municipal confirme que les deux secteurs indiqués à la carte 2 intitulé *Périmètre urbain de Plaisance* secteur *d'agrandissement* en annexe constituent les demandes de la municipalité.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

**11-217-16 PROPOSITION ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS - RÉVISION
DÉCISION ARTICLE 59 MRC/CPTAQ/UPA**

CONSIDÉRANT que la MRC Papineau invite la Municipalité à réviser la zone agricole sur son territoire concernant les îlots déstructurés;

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme, après analyse, a soumis trois nouveaux îlots déstructurés en tenant compte des critères décrits aux orientations gouvernementales concernant les îlots déstructurés;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal de retenir l'îlot déstructuré situé sur la montée Papineau et de ne pas retenir les 2 propositions d'îlots déstructurés situés sur le chemin des Cascades;

Il est proposé par M. Raymond Ménard

QUE ce conseil municipal ne retient que l'îlot déstructuré de la montée Papineau;

ET QUE cette résolution et la carte délimitant cet îlot déstructuré soient transmis à la MRC Papineau.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

D) LOISIRS ET CULTURE

E) TRANSPORT ET VOIRIE

F) POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE

NOUVEAUX ITEMS

**11-218-16 CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU
CONSEIL DE 2017**

CONSIDÉRANT les dispositions du Code Municipal;

Il est proposé par M. Christian Pilon

QUE ce conseil détermine que les séances régulières du conseil de 2017 auront lieu aux dates suivantes :

Lundi le 9 janvier 2017 à 19h00
Lundi le 6 février 2017 à 19h00
Lundi le 6 mars 2017 à 19h00
Lundi le 3 avril 2017 à 19h00
Lundi le 1^{er} mai 2017 à 19h00
Lundi le 5 juin 2017 à 19h00
Lundi le 7 août 2017 à 19h00
Mardi le 5 septembre 2017 à 19h00
Lundi le 2 octobre 2017 à 19h00
Lundi le 13 novembre 2017 à 19h00
Lundi le 4 décembre 2017 à 19h00

QU' un avis à la population soit et est envoyé avec le Rapport du Maire.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

**11-219-16 LOI SUR LES INGÉNIEURS DU QUÉBEC -
DEMANDE DE RÉOLUTION D'APPUI**

CONSIDÉRANT la résolution conforme à celle-ci déjà acheminée par le passé, qui porte le numéro 2014-10-235;

CONSIDÉRANT que la *loi sur les ingénieurs du Québec* date de 1964;

CONSIDÉRANT que les dernières modifications concernant l'article deux (2) de ladite loi date de 1973;

CONSIDÉRANT que le coût maximal de 3 000\$ relié aux travaux sur les voies publiques ou de réparation d'infrastructures, de l'alinéa a) de cet article deux (2) de la Loi, ne tient pas compte de la valeur d'aujourd'hui par rapport à 1973;

CONSIDÉRANT que les coûts, aujourd'hui, reliés à l'entretien régulier des infrastructures routières ou autres (réparation d'aqueduc ou d'égout, remplacement de ponceau, etc.) sont la plupart du temps plus de 3000\$ pour chaque travail effectué;

CONSIDÉRANT que ces travaux d'entretien régulier, de réparation ou d'équipements sont effectués dans une majorité de cas en régie interne par les municipalités, sans l'avis ou sans la surveillance d'un ingénieur, et ce, dans les règles de l'art;

CONSIDÉRANT les coûts supplémentaires reliés au service d'ingénierie pour les municipalités;

**En conséquence,
Il est proposé par M. Nil Béland**

QUE ce conseil demande au gouvernement du Québec de modifier la *loi sur les ingénieurs du Québec*, de façon à tenir compte des réalités municipales d'aujourd'hui;

QUE ce conseil demande un ajustement du coût maximal de 3 000\$ relié aux travaux sur les voies publiques ou de réparation d'infrastructures, de l'alinéa a) de cet article deux (2) de la Loi, qui ne tient pas compte de la valeur d'aujourd'hui par rapport à 1973, pour avoir un coût maximal ajusté au montant de 25 000\$;

QUE ce conseil aimerait également voir cette loi ajustée en fonction des travaux sur les voies publiques à exclure, tel que le rechargement et autre;

QUE ce conseil demande également l'appui de la MRC de Papineau dans la revendication auprès du gouvernement du Québec;

QUE ce conseil souhaiterait voir ladite résolution régionale acheminée au gouvernement du Québec, aux MRC du Québec et aux différentes associations telles que l'UMQ, l'ADMQ et la FQM.

NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES
DES MEMBRES DU CONSEIL

Les élu(e)s ont obtenu le document nécessaire à la déclaration des intérêts pécuniaires et ils ont 60 jours après leur anniversaire de nomination pour la déposer au conseil.

Les élu(e)s suivants ont déposés leurs intérêts pécuniaires :

Paulette Lalonde, Maire

Je, Paulette Lalonde, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de Maire dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Plaisance et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Paulette Lalande

Thierry Dansereau, conseiller siège #1

Je, Thierry Dansereau, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Plaisance et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Thierry Dansereau

Daniel Séguin, conseiller siège #2

Je, Daniel Séguin, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Plaisance et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Daniel Séguin

Nil Béland, conseiller siège #3

Je, Nil Béland, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Plaisance et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Nil Béland

Luc Galarneau, conseiller siège #4

Je, Luc Galarneau, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Plaisance et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Luc Galarneau

Christian Pilon, conseiller siège #5

Je, Christian Pilon, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Plaisance et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Christian Pilon

Raymond Ménard, conseiller siège #6

Je, Raymond Ménard, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Plaisance et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Raymond Ménard

PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

20h50

5 personnes sont présentes.

11-220-16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE 20H55

Il est proposé par M. Nil Béland

QUE la séance soit et est levée.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

_____(signé)_____
Paulette Lalande
Maire

_____(signé)_____
Paul St-Louis
Directeur général/
Secrétaire-trésorier